

La formation professionnelle,
ai-je la tête de l'emploi?

Info AO

Des réponses à vos questions en orientation



*Pour diffusion
immédiate*

L'Info AO se veut un moyen de fournir
des outils pratiques en orientation
pour le quotidien des enseignants et
des élèves.

**Les tests de
reconnaitances des
acquis...
Pour qui? Pour quoi?
Comment?**

www.cfpग्manic.ca

La formation générale aux
adultes du CFPग् Manicouagan
offrent des tests permettant
une reconnaissance des acquis.
Ceux-ci peuvent ouvrir des
portes pour l'intégration sur le
marché du travail ou pour se
rendre admissible dans un
programme de formation
professionnelle.

Thèmes abordés

- Pour qui?
- Conditions d'admission
- Inscription

**Pour toute information complémentaire, veuillez consulter
votre conseillère d'orientation: Stéphanie Beudet**



COMMISSION
SCOLAIRE DE
l'Estuaire



Les tests de reconnaissances des acquis... Pour qui? Pour quoi? Comment?

Une personne peut, par des tests, faire reconnaître l'expérience ou les connaissances acquises au cours de sa vie. Il y a deux tests généralement utilisés au CFPG Manicouagan. Il faut cependant bien tenir compte des caractéristiques de chacun pour les utiliser et prendre conscience que ces tests permettent la reconnaissance d'acquis. Ainsi, il n'y a aucun apprentissage à faire, car ils sont censés être déjà acquis. Il n'y a donc aucune préparation et aucun document disponible à étudier.

ATTESTATION D'ÉQUIVALENCE DE NIVEAU DE SCOLARITÉ (AENS)

Lorsqu'un adulte n'a pas de diplôme d'études secondaires, le MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) permet d'attester, par un moyen d'évaluation approprié, des habiletés, des connaissances, des compétences et des capacités accumulées. L'adulte peut passer des tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) qui lui permettent d'obtenir une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS). Celle-ci est attestée par un document officiel du MEES.

Les avantages :

L'AENS permet de répondre aux conditions d'admission des programmes de formation professionnelle du MEES. Elle peut favoriser l'accès à des emplois exigeant un diplôme d'études secondaires ou un équivalent.

À faire attention :

L'AENS n'est cependant pas un diplôme d'études secondaires. Par conséquent, les employeurs restent libres de l'accepter ou de la refuser comme condition d'accès à l'emploi. Le CFPGM, la commission scolaire ou le MELS n'ont aucune responsabilité quant à la reconnaissance de l'attestation d'équivalence par des tiers. Celui qui veut obtenir une AENS en vue d'un emploi doit donc vérifier auprès de l'éventuel employeur si l'attestation est acceptée.

De plus, l'AENS n'est pas nécessairement acceptée pour accéder à d'autres formations que la formation professionnelle secondaire. Les organismes de formation autres que les centres de formation professionnelle demeurent libres d'exiger des préalables spécifiques.

Conditions pour l'obtention de l'AENS :

Pour obtenir l'AENS, il faut réussir les deux tests de français et trois des cinq autres tests qui sont proposés. Les tests optionnels sont les mathématiques, l'anglais langue seconde, les sciences humaines, les sciences économiques et les sciences de la nature.

Pour être admis à faire ces tests, il faut :

- être âgé de 16 ans ou plus au 30 juin précédant la date d'inscription;
- fournir un extrait de naissance valide indiquant le nom des parents;
- fournir son dernier bulletin d'école ou son dernier relevé de notes du MEES;
- payer les frais de 60 \$ (10 \$ de plus pour chaque reprise s'il y a lieu);
- à l'entrée de la salle d'examen, fournir une carte d'identité officielle avec photo.

Comment s'inscrire :

La personne qui veut passer les TENS doit s'inscrire au centre d'éducation des adultes. L'horaire de la salle d'examen lui sera présenté et il pourra s'inscrire à la plage de son choix. Il devra se présenter au test au jour et à l'heure prévus. Tous les tests ne peuvent avoir lieu en une seule plage. L'adulte, dès la passation du premier test, aura un délai de 6 mois pour faire la démarche, en incluant la reprise des examens s'il y a lieu. Une seule reprise est autorisée pour chacun des tests et s'il échoue celle-ci, il devra attendre un an avant de se présenter à nouveau pour faire l'ensemble des tests.

Un document d'information est disponible au centre pour l'adulte qui souhaite faire ces tests.

TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

Le TDG permet à l'adulte de s'inscrire à une formation professionnelle de niveau secondaire sans avoir tous les préalables requis. Ce test ne donne aucune équivalence de niveau de scolarité. Cependant, un diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné à l'élève qui a été admis grâce à un TDG a la même valeur que tout autre DEP.

Pour la plupart des programmes de formation professionnelle, des préalables spécifiques sont exigés. Par exemple, pour être admis en mécanique automobile, il faut, en plus du TDG, avoir réussi le cours de français de 3^e secondaire et les mathématiques de 3^e secondaire au secteur des jeunes. Pour certains programmes de DEP comme la comptabilité, aucun préalable spécifique n'est requis. Par conséquent, l'adulte doit s'informer sur les préalables spécifiques pour chaque programme.

Les avantages :

Grâce au TDG, un adulte peut accéder à une formation professionnelle même s'il n'a pas terminé sa formation de quatrième secondaire. Il peut aussi permettre à des travailleurs ayant acquis de l'expérience d'accéder à la formation sans avoir tous les préalables de formation secondaire requis (généralement un 4^e secondaire).

À faire attention :

Le TDG a la réputation d'être relativement facile à réussir, mais ceci ne veut pas dire que la réussite est assurée. En cas d'échec, la possibilité de reprise est très limitée. Avant de diriger une personne vers un TDG, il faut donc s'assurer qu'elle a des capacités de lecture suffisantes pour comprendre les questions et des connaissances générales suffisantes pour réussir le test.

Un adulte qui échoue un TDG doit envisager un retour ou une poursuite en formation générale de base.

Le TDG ne donne aucune équivalence de scolarité, sauf l'accès à la formation professionnelle de niveau secondaire. Même si ce test donne accès aux programmes de la FP, il se peut que l'adulte éprouve des difficultés dans certaines matières s'il n'a pas les connaissances théoriques de niveau quatrième secondaire habituellement exigées pour les autres candidats. Bref, la réussite du TDG donne accès au DEP, mais ne garantit pas les chances de succès.

Conditions d'admission :

Pour être admis à faire ce test, il faut :

- être âgée de 18 ans ou plus;
- fournir un extrait de naissance valide indiquant le nom des parents;
- fournir son dernier relevé de notes du MEES;
- payer les frais de 40 \$
- à l'entrée de la salle d'examens, présenter une carte d'identité officielle avec photo.

Comment s'inscrire :

Pour passer le test de développement général, il faut s'informer à la réception du CFPG Manicouagan de la date du prochain test. Il y a une passation une fois par mois et celle-ci a lieu en soirée. Le candidat doit s'inscrire quelques jours à l'avance pour faire l'analyse de son dossier.

Le test dure trois heures. À la suite de la correction de celui-ci, une attestation de la commission scolaire est remise au candidat. Le résultat du test est envoyé au MEES.

Un moment de réflexion...

Il demeure important de savoir que le détenteur d'une AENS, à compétence égale, n'est pas privilégié au détriment d'une personne possédant un 4e secondaire complété ou le DES pour plusieurs centres de formation professionnelle. De plus, une grande majorité de programmes exigent un 4e secondaire complété.

Ainsi, si le candidat ne possède pas ces acquis, il risque d'éprouver quelques difficultés de compréhension lors de sa formation étant donné qu'il n'a pas toutes les notions de ce niveau au secondaire.

Le candidat n'a que quelques matières manquantes pour l'obtention de son DES? Il devrait peut-être prendre le temps d'y réfléchir. Un retour aux études en formation générale aux adultes ou une poursuite de sa formation au secondaire peut davantage être profitable pour lui. C'est pourquoi il est toujours important d'en discuter avec un conseiller en orientation afin d'évaluer les possibilités et les options envisageables.

Sources :
Documents du MEES